



Perpignan, les 19/20/21 octobre 2006

50EME CONGRES NATIONAL DES PRODUCTEURS DE LEGUMES

*RAPPORT D'ACTIVITE
ET
D'ORIENTATION
« Anticiper et s'adapter ! »*

*Légumes de France,
Orfèvres de l'agriculture,
artisans de la nature !*

RAPPORT D’ACTIVITE ET D’ORIENTATION

***Présenté par Jacques ROUCHAUSSEE, Secrétaire Général
Perpignan, le 19 octobre 2006***

Depuis Colmar, le contexte économique a évolué selon les mêmes tendances : augmentation des charges, notamment coût du travail et coût de l’énergie, distorsions de concurrence réglementaires, sanitaires, sociales et environnementales. Plaçant de nombreuses entreprises dans une situation difficile, sinon critique, les enjeux de l’expérimentation et de la protection des cultures se sont renforcés.

Les incidents climatiques, s’ils ont évité les crises conjoncturelles de l’été, ont entraîné des situations très variées selon les produits et les régions. Globalement, le Chiffre d’Affaires de nos entreprises est en deçà de celui de 2005. Les charges, elles, ont progressé !

Dans le même temps, la consommation de légumes stagne, et les circuits de distribution peinent à dynamiser les achats des consommateurs.

Pourtant, le contexte sociétal favorable à la consommation de légumes se confirme. Le professeur Serge Herberg, dans le rapport préparatoire au Plan National Nutrition Santé, remis au Ministre de la Santé Xavier Bertrand, a fait de nombreuses propositions favorables à la consommation de légumes ainsi qu’à la production de légumes en France.

Mais rien de concret dans les premières mesures annoncées par le Ministre. Pour l’instant ! ?

Dans ce contexte, la FNPL a développé une activité intense, mobilisant de nombreux responsables professionnels, sous la conduite d’Angélique Delahaye et du Bureau de votre Fédération Nationale.

En particulier :

► En liaison étroite avec Fedecom, réunion des stations d’expérimentation légumes le 9 mai 2006 et intervention commune auprès des Pouvoirs Publics pour insister sur l’importance stratégique de l’expérimentation et sur la nécessité de ne pas relâcher le soutien que doivent y apporter les Pouvoirs Publics.

L’expérimentation a été confirmée depuis comme la priorité des Pouvoirs Publics, notamment via les contrats de projet Etat-Région. Mais il faudra que les moyens soient à la hauteur des enjeux et des ambitions !

► Nombreuses interventions ponctuelles en faveur de l’homologation de produits phytosanitaires et recherche d’une procédure de demande d’homologation cohérente et efficace, associant sections nationales, stations expérimentales, CTIFL et FNPL.

Des relations construites ont été en particulier établies avec la DGAL, l’UIPP et la FNSEA.

Il reste à mettre en marche cette procédure dans laquelle chacun, FNPL, sections nationales, stations expérimentales, firmes, CTIFL et DGAL, jouera pleinement son rôle et assumera ses responsabilités.

► Coût de la main-d'œuvre et du travail

La FNPL a renforcé son implication auprès de la FNSEA qui reste le seul interlocuteur des Pouvoirs Publics sur ces sujets. L'animation, grâce à la création d'un poste de chargé de mission, associant le plus largement possible les représentants des organisations adhérentes à la FNPL, permet de mieux construire les propositions de la FNPL. Des échanges, à renforcer avec d'autres secteurs de production (horticulture, arboriculture, viticulture, ...) ont été également établis.

► Crise énergétique

De nombreuses actions professionnelles, en liaison avec la FNPHP et avec l'appui de la FNSEA, ont permis de faire prendre conscience des conséquences de la crise de l'énergie et des enjeux de la filière de production légumière..

Le Ministre de l'Agriculture a mis en place des mesures d'urgence et prolongé le remboursement de la TIPP/TICGN en 2006 qui concerne toutes les productions agricoles et donc tout particulièrement la production de légumes de plein champ ou sous serre.

Le rapport commandé à Philippe Mauguin, d'excellente qualité, trace des perspectives pour la filière de production sous serre en France et propose un plan d'action serre/énergie dont le comité de pilotage a été mis en place le 25 juillet 2006.

Le principe d'une aide à l'investissement et à la valorisation des serres en France a été conforté. Il reste à obtenir un financement suffisamment ambitieux et un cofinancement européen dans le cadre du 2^{ème} pilier de la PAC.

Par ailleurs, des relations avec GDF ont été renforcées et une construction engagée avec Total.

Les tarifs réglementés sont sauvegardés dans le cadre de la loi « Energie ».

► Marché

Les expériences de valorisation de la production locale se poursuivent dans le cadre du projet Maraîchers de Tradition. Une étude d'impact du CTIFL est en cours.

Par ailleurs, la FNPL poursuit à titre expérimental ses essais d'organisation du marché de la salade d'été, en lien avec la section nationale. L'organisation économique devrait pouvoir reprendre le dossier.

► Relations commerciales et droit de la concurrence

De nombreuses interventions ont été faites auprès de la DGCCRF au sujet d'annonces de prix hors du lieu de vente ou de ristournes sans contrepartie.

Le FAIR (Fonds d'Action et d'Intervention Rapide pour un commerce équitable) reste vigilant et actif : la condamnation d'une promotion abusive a été obtenue. Une action en justice contre une ristourne sans contrepartie est toujours en cours.

Des propositions d'encadrement des PAV ont été travaillées dans le cadre de Viniflor avec la DGCCRF.

► Filière

La FNPL a apporté son soutien à Gilles Vignaud, président d'Interfel, pour impulser une nouvelle dynamique en faveur de la promotion et de la valorisation des légumes de France. Même si les projets de promotion rencontrent des vraies difficultés, la 2^{ème} édition de la semaine Fraîch'Attitude a été un vrai succès.

Un groupe de projet « Accessibilité » a été mis en place à Interfel, dans le but de faire émerger des initiatives d'entreprises facilitant l'accès des consommateurs à la consommation de légumes et de fruits.

Au plan technique, la FNPL a demandé au nouveau président du CTIFL, Henri Pluvinage, que le CTIFL mette dans sa mission de développement des performances des entreprises légumières, la priorité sur trois dossiers : la protection des cultures, l'irrigation et les problématiques de l'eau, l'énergie.

Par ailleurs, la FNPL a veillé à ce que le guide des bonnes pratiques hygiéniques en préparation au CTIFL limite les contraintes des entreprises de production légumière au strict minimum des exigences européennes.

En 2006, la fusion de l'Oniflor et de l'Onivins dans VINIFLHOR est devenue effective. Angélique Delahaye a été nommée présidente du Conseil Spécialisé « Fruits et Légumes ». Par ce nouveau schéma, la FNPL souhaite que les Pouvoirs Publics puissent jouer pleinement leur rôle d'accompagnement des projets d'entreprise et de filière, ainsi que la gestion des situations de crise.

► International

La FNPL a suivi de près les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce en appui de l'action menée avec efficacité par la FNSEA.

A Bruxelles, La FNPL a participé aux travaux du COPA, resserré ses liens avec les organisations d'autres Etats-Membres, notamment espagnoles.

La FNPL a répondu à la consultation de la Commission européenne sur la réforme de l'OCM. La Commission devrait faire des premières propositions fin 2006.

La FNPL et la Section Nationale Echalote ont poursuivi leur action en faveur de l'échalote de tradition.

La FNPL et la Section Nationale Tomate ont poursuivi leurs actions pour lutter contre les dérives des systèmes d'importation de tomates de pays tiers, notamment en provenance du Maroc et de Turquie.

Notre rapport d’orientation à Colmar était résolument tourné vers l’avenir.

Nous y disions notre volonté d’être pleinement acteur de notre développement.

Nous y avons fait trois séries de propositions :

- Pour un plan d’adaptation des entreprises de production légumière aux enjeux de la société ;
- Pour conforter l’emploi et valoriser les ressources humaines dans nos entreprises ;
- Pour une meilleure organisation de l’économie de la production légumière, capable de valoriser au mieux les légumes de France.

► **Plan d’adaptation des entreprises légumières**

Nous sommes aujourd’hui, 12 mois après que la mission que nous avait confiée le Ministre de l’Agriculture, Dominique Bussereau, en mesure de présenter le plan d’adaptation des entreprises légumières.

Onze régions, plus de cent professionnels et techniciens, les comités de bassin, stations expérimentales, syndicats de producteurs et chambres d’agriculture, CTIFL, se sont mobilisés pour préparer ce plan.

JA et FNSEA ont été consultés, ainsi que le Ministère de l’Agriculture et la Commission européenne.

Notre plan est prêt. Il est désormais dans les mains du Ministre de l’Agriculture qui doit décider de sa mise en œuvre.

► **Projet emploi/ressources humaines et insertion**

La FNPL poursuit son action autour de cinq axes :

- Diminuer le coût du travail, revaloriser les salaires ;
- Mieux travailler avec les hommes ;
- Formation et parcours professionnel ;
- Travailler avec les salariés les plus en difficulté ;
- Valoriser les métiers et communiquer.

Dans le cadre du projet EQUAL, la FNPL a poursuivi son action en faveur du développement sur le terrain d’outils et d’un réseau de conseillers en gestion des ressources humaines.

La FNPL a notamment organisé un colloque le 6 décembre 2005 à Paris « Gestion des ressources humaines, un défi pour les entreprises ».

Par ailleurs, un DVD pédagogique sur la gestion des ressources humaines dans l’entreprise a été réalisée. Une charte sur les bonnes pratiques sociales dans l’entreprise est en cours de finalisation.

RELIE a apporté à la réalisation de ces projets toutes ses compétences liées à l’insertion.

► **Projet pour une meilleure organisation de la production et une structuration de la première mise en marché**

De nombreuses réunions internes à la FNPL, à la FNSEA ou au sein de Viniflor ont permis d'établir des propositions professionnelles concrètes.

Au plan national :

- Organiser la construction d'une offre nationale par produit et par bassin de production ;
- Structurer la confrontation de l'offre et de la demande et développer des stratégies de 1^{ère} mise en marché ;
- Développer les marchés et organiser au niveau de la filière la valorisation des légumes de France.

Au plan européen, la FNPL a fait part de ses propositions à la Commission Européenne et au Ministère de l'Agriculture :

- Renforcer l'OCM en la simplifiant, autour des organisations de producteurs ;
- Mettre en place des dispositifs d'anticipation et de gestion des crises conjoncturelles ;
- Organiser des synergies entre l'OCM et le 2^{ème} pilier de la PAC ;
- Maîtriser les importations ;
- Renforcer la promotion des fruits et des légumes frais dans l'Union européenne.

La réforme de l'OCM est en marche et devrait aboutir 2007. L'organisation de la production dépend de notre volonté à tous et du soutien que sauront nous apporter les Pouvoirs Publics ; La valorisation des légumes de France jouera aussi dans le cadre de la nouvelle dynamique en germe à Interfel.

Mobiliser les forces vives de notre profession

Par l'implication de responsables professionnels compétents et engagés, la FNPL a pu ainsi développer une action efficace au profit des producteurs de légumes de France.

Afin de pouvoir amplifier notre action, développer des propositions responsables, convaincre les Pouvoirs Publics, toucher tous les producteurs de légumes France, il reste nécessaire de développer notre organisation en réseau autour de nos adhérents et d'améliorer considérablement l'information de chaque producteur de légumes.

Dans ce but :

- La FNPL a relooké son site internet tout public et développé son site extranet au service de ses adhérents ;
- La FNPL a assuré un appui aux organisations régionales lors du SIVAL, du SIFEL et du MIFFEL ;
- La FNPL a développé la diffusion de Légumes Infos grâce à un partenariat avec Réussir Fruits et Légumes.

Nous devons en particulier avoir pour objectif que tous les producteurs de légumes, dans chacun de nos départements, puissent recevoir **Légumes Infos** et nous devons aussi aller sur

le terrain au contact des producteurs et leur proposer de participer ainsi à notre action de défense professionnelle.

Par ailleurs, sous l’impulsion d’Alain Cottebrune qui vient de passer le relais à Jérôme Wavrant, **les jeunes maraîchers** ont développé leur activité. Ils ont organisé du 25 au 28 janvier 2006 un séminaire en Turquie, prévoient d’aller en Allemagne cet hiver et s’organisent pour participer activement à nos travaux. Il est important de proposer dans les départements à tous les jeunes de participer aux « jeunes maraîchers » de la FNPL.

Enfin, le **Club Partenaires** qui rassemble une entreprise leader par grand métier a contribué à nos travaux de réflexion prospective, en particulier en lien avec les jeunes maraîchers. Le potentiel du Club Partenaires reste à exploiter sur le terrain, dans les départements.

L’année à venir devra être celle de l’intensification des échanges entre la FNPL, les syndicats de terrain, les producteurs, par dossier, par projet, lors de vos assemblées générales, lors des salons et manifestations professionnelles.

Nous avons des acquis et des résultats à faire valoir, des projets à proposer, des défis à relever ensemble et à faire partager à tous les producteurs de légumes de France !

A vous de jouer !

A chacun d’entre nous de jouer notre rôle,

Dans nos responsabilités professionnelles et dans nos territoires.

Annexes :

- Plan d’adaptation
- Organisation de la production et structuration de la 1^{ère} mise en marché
- Réforme de l’OCM des fruits et légumes

PLAN D'ADAPTATION

Enjeux :

Le Plan d'adaptation des entreprises légumières constitue la stratégie voulue par la profession pour permettre aux producteurs de légumes de s'adapter aux enjeux actuels de notre société. A l'horizon 2007-2013, nous voulons relever le défi d'une production légumière de qualité, bénéfique pour la santé, respectueuse de l'environnement, économiquement forte et socialement responsable.

Le Plan d'adaptation des entreprises légumières trace les grands objectifs de la filière en cohérence avec les orientations européennes et nationales de l'agriculture et du Développement Rural. Dans ce plan, la FNPL propose un ensemble de mesures destinées à être reprises dans le Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013 de la France.

Denis ONFROY, administrateur de la FNPL, est responsable de ce projet.

Actions réalisées depuis le 1^{er} septembre 2005 :

❖ Rédaction d'un projet national

Le Plan d'adaptation des entreprises légumières comporte un panel d'actions portant sur 3 volets : économique, environnemental et social. Il préconise un audit initial de l'exploitation afin d'amener le producteur de légumes à une véritable démarche de progrès de son entreprise. Utiliser des techniques alternatives de lutte contre les parasites, favoriser la biodiversité fonctionnelle (auxiliaires des cultures), diversifier la succession culturale, moderniser les techniques de production, améliorer la qualité des produits et valoriser cette qualité, repenser le mode de commercialisation, améliorer la gestion des ressources humaines... Autant de pistes proposées aux producteurs, en accord avec les politiques française et européenne en matière de développement rural.

Le Plan d'adaptation des entreprises légumières constitue ainsi un cadre général, dans lequel les responsables professionnels peuvent venir puiser la matière nécessaire à l'élaboration de leur projet de filière régional.

Le Plan d'adaptation des entreprises légumières est disponible sur demande à la FNPL.

❖ Sensibilisation du ministère de l'agriculture, tant au niveau des services (DPEI, DGFAR) que du Cabinet

Le projet a été présenté au fur et à mesure de son avancée au ministère de l'agriculture. Les échanges avec les différents services ont permis de valider les mesures proposées dans le Plan. La FNPL attend du Ministère qu'il permette maintenant au Plan d'adaptation de bénéficier des moyens nécessaires à sa mise en place, notamment via le programme de développement rural national.

❖ **Elaboration par 11 régions de leur propre Plan d'adaptation à partir du cadre national travaillé par la FNPL**

A partir du cadre proposé par la FNPL, 11 grands bassins de production légumière ont élaboré leur propre Plan d'adaptation régional :

- Basse-Normandie,
- Bretagne,
- Pays de la Loire/Centre,
- Aquitaine/Midi-Pyrénées/Limousin/Poitou-Charente,
- Languedoc-Roussillon,
- PACA,
- Rhône-Alpes,
- Bourgogne,
- Alsace,
- Lorraine/Champagne-Ardenne,
- Nord-Pas-de-Calais/Picardie.

La FNPL a appuyé ces régions dans la réalisation de leur projet :

- ⇒ Veille réglementaire (Règlement Développement Rural),
- ⇒ Veille sur l'évolution des programmes français : Développement Rural (Plan Stratégique National, Plan Végétal pour l'Environnement, Mesures Agro-Environnementales...), Contrats de projet Etat-Région...
- ⇒ Animation d'un comité de pilotage comprenant les responsables régionaux, qui s'est réuni en moyenne tous les deux mois pendant l'année.
- ⇒ Coordination des différents travaux en région.

❖ **Sensibilisation des collectivités locales aux Plan d'adaptation régionaux**

Chaque porteur de projet régional a présenté son projet aux collectivités locales (Conseil régional, Conseils généraux) mais aussi à la DRAF et à l'Agence de l'eau.

Objectif : l'intégration du Plan d'adaptation des entreprises légumières dans les politiques et programmes régionaux (Contrat de Projet Etat-Région, Programme de Développement Rural...).

❖ Engagement de l'INRA et du CTIFL en faveur de la Production Légumières Intégrée. L'INRA démarre à l'automne 2006 un programme de recherche sur la Production Légumière Intégrée, avec la mobilisation de 2 chercheurs. Le CTIFL s'est également engagé sur cette thématique. L'objectif est de mettre en place de nouvelles techniques alternatives de lutte antiparasitaire, techniques qui constituent l'un des points centraux du Plan d'adaptation.

❖ **Réponse de la FNPL à un appel à projet de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER)**

La FNPL s'est engagée dans un projet – accepté par la DGER – de création d'outils et de méthodes d'accompagnement des entreprises légumières. Ces outils et méthodes permettront la mise en place du Plan d'adaptation des entreprises légumières.

Il s'agit :

- d'élaborer l'audit des entreprises sur les trois volets environnemental, économique et social,
- de capitaliser les expériences existantes sur ces 3 thèmes ,

- de mettre en place un accompagnement des entreprises sur les pistes dégagées par l'audit.

La FNPL travaille sur ce projet avec 5 partenaires régionaux : Chambre départementale d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Chambre régionale d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, Comité économique fruits et légumes du grand Est (Estifel), Station expérimentale du Sileban, ainsi qu'une organisation des Pays de Loire encore à définir.

Actions futures :

Le travail d'élaboration de l'audit des exploitations légumières doit démarrer après le Congrès de la FNPL à Perpignan. Cet audit donnera aux producteurs des pistes stratégiques pour leur entreprise. Par ailleurs, un travail de capitalisation des expériences sera mené sur les 3 volets de l'audit (économique, environnemental et social) à partir de janvier 2007.

A partir du deuxième semestre 2007/1^{er} semestre 2008, les producteurs engagés dans le Plan d'adaptation pourront commencer à concrétiser leur projet d'entreprise né de l'audit, grâce au « coup de pouce » d'aides à l'investissement, de mesures agro-environnementales, d'aides aux régimes de qualité... Le soutien du Ministre de l'agriculture pour le Plan d'adaptation, exprimé lors du dernier Congrès de la FNPL à Colmar, doit donc maintenant se traduire en termes de moyens pour les producteurs de légumes.

En 2008, des actions expérimentales d'accompagnement des entreprises sur les axes stratégiques dégagés par l'audit seront mises en place : formations, groupes d'échange, accompagnement individualisé, accompagnement dans l'accès aux mesures d'aides.

Parallèlement à cela, dès l'automne 2006, la FNPL collaborera avec l'INRA, le CTIFL et les stations expérimentales régionales sur le programme de Production Légumière Intégrée, qui vise mettre en place des techniques de luttes antiparasitaires alternatives.

ORGANISATION DE LA PRODUCTION, STRUCTURATION DE LA PREMIERE MISE EN MARCHÉ

1) Organisation de la production

Etape préalable à la structuration de la 1^{ère} mise en marché.

Elle concerne tous les producteurs, qu'ils soient en OP ou indépendants,

Et consiste à donner les moyens aux producteurs de construire une politique produit et la proposer à leur aval : connaissance de l'offre, analyse du marché, gestion de l'offre.

Les comités de bassin seraient la structure d'accueil des producteurs (un collège OP, un collège indépendants), regroupés par produit dans des sections régionales « produits », elles-mêmes rassemblées en section nationale « produit ».

Cette mission «économique produit» serait complétée au plan régional par :

- L'utilisation des possibilités de l'OCM (mission animation OCM des comités de bassin)
- L'expérimentation (stations expérimentales régionales)
- La lutte sanitaire (fredon)

Les comités seraient administrés par un CA comportant les syndicats, les représentants du collège « OP », les représentants du collège « indépendants ».

L'action « produit » est conduite par les sections régionales composées de représentants des collèges « OP » et « indépendants » qui ont pour objet(mission) : connaissance de la production, analyse du marché, définition de stratégies « produits », promotion, animation de commissions régionales de 1^{ère} mise en marché.

La politique « produit » est conduite au plan national par la section nationale « produit », y compris l'anticipation/gestion des crises.

Le mécanisme d'extension des règles devrait pouvoir être modifié pour prendre en compte les producteurs indépendants conventionnés ou adhérents aux comités de bassin.

2) Structuration de la 1^{ère} mise en marché

La 1^{ère} mise en marché peut être organisée par produit ou groupe de produits :

- au plan régional par une commission de première mise en marché, composée de la section régionale et d'un collège représentant les structures d'expédition, animée par la section régionale.
- au plan national par une commission nationale de 1^{ère} mise en marché, composée des commissions régionales de 1^{ère} mise en marché, animées par la section nationale.

Le collège représentant les structures d'expédition regroupe les producteurs expéditeurs, les directeurs commerciaux des OP et les responsables commerciaux des expéditeurs.

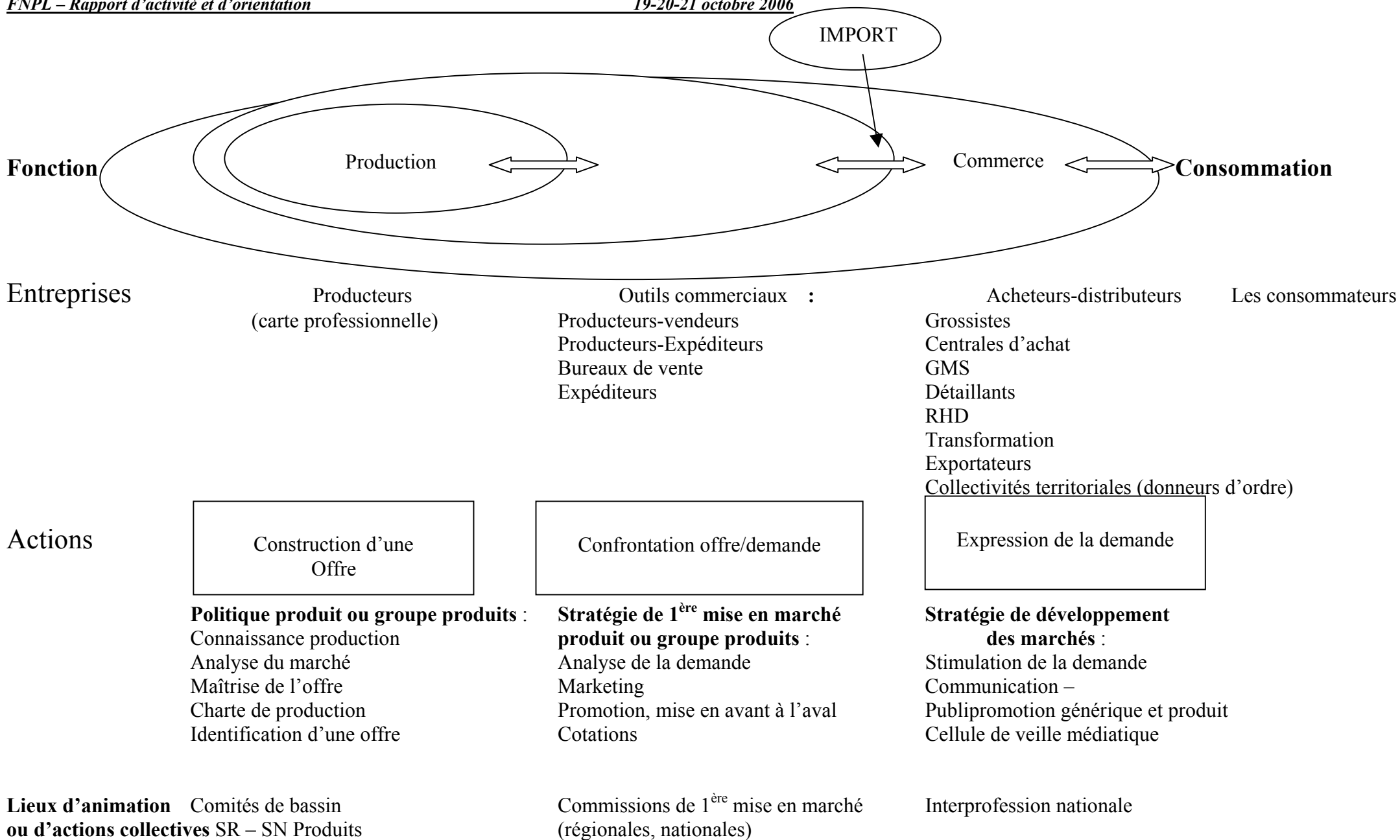
Missions des commissions de 1^{ère} mise en marché :

- analyser la demande
- établir des stratégies de mise en marché

La possibilité d'établir au plan national des accords interprofessionnels de 1^{ère} mise en marché peut être un complément utile à l'extension des règles.

3) Politique interprofessionnelle de filière

Les stratégies de 1^{ère} mise en marché peuvent être proposées au reste de la filière dans le cadre des groupes interprofessionnels produits d'Interfel et déboucher sur des actions ou accords interprofessionnels, des recommandations de filière,... pouvant porter sur la segmentation, les CGV, la promotion,...



REFORME DE L'ORGANISATION COMMUNE DES MARCHES DES FRUITS ET LEGUMES FRAIS

***Juillet 2006, Consultation de la Commission européenne :
Contribution de la Fédération Nationale des Producteurs de Légumes, France.***

► Présentation :

La FNPLégumes regroupe les syndicats de producteurs de légumes de 50 départements en France. Elle adhère à la FNSEA et au COPA.

La FNPLégumes représente un secteur de production agricole qui compte 44 000 entreprises de production réparties sur l'ensemble du territoire, 200 000 emplois directs, sur 247 000 hectares pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 3,4 milliards d'euros.

► Enjeux et constats:

La production de fruits et de légumes revêt des enjeux politiques de premier plan, que ce soit :

- en matière de santé publique (obésité, certains diabètes, cancers, ...), de sécurité sanitaire ou d'indépendance alimentaire,
- en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de développement durable,
- en matière d'activités économiques et d'emplois, directs et indirects.

Le constat sur la situation du secteur de production est largement partagé tant au niveau de la profession que des Etats membres et de la Commission européenne :

- une situation économique des entreprises de production qui se dégrade,
- des efforts de compétitivité et d'adaptation des entreprises nécessaires pour faire face à la concurrence et répondre aux attentes du marché et de la société, qualitatives, environnementales et sociales,
- une consommation qui ne se développe pas, voire régresse,
- un taux de regroupement en organisations de producteurs qui stagne voire régresse (de 35 à 50%),
- une absence de dispositifs d'anticipation/gestion des crises conjoncturelles.

► Eléments d'analyse

La production et les marchés des fruits et des légumes présentent des caractéristiques spécifiques qu'il importe de prendre en compte dans l'analyse de ce secteur particulier de l'agriculture française et européenne.

En particulier le secteur des fruits et des légumes est caractérisé par une très grande diversité de produits (en France 15 fruits, 35 légumes), de conditions de production, de marchés (internationaux, nationaux, régionaux ou de proximité) et d'acteurs économiques de distribution (grande distribution, commerce de proximité, restauration collective, restauration

hors foyer), ou du négoce (centrales d’achat, grossistes, expéditeurs, exportateurs, importateurs).

La pertinence des modes d’organisation économique et commerciale des entreprises de production ne peut dès lors que s’apprécier au regard des caractéristiques des entreprises (taille, localisation, types de production, marchés), ce qui interdit toute vision politique monolithique du secteur mais plaide plutôt pour des approches complémentaires non exclusives (marchés d’expédition/circuits courts, concentration/concertation de l’offre, produits de masse/produits différenciés ou de niche....).

Par ailleurs et principalement, il faut prendre en compte que les fruits et les légumes sont :

- des produits finis, non transformés, consommables en l’état,
- périssables et non ou très peu stockables,
- à offre et à consommation aléatoires car très fortement dépendantes du climat.

De ce fait, les productions de fruits et de légumes connaissent des facteurs structurels de crises qui induisent des crises conjoncturelles, notamment :

- sur offre temporaire liée aux conditions climatiques,
- sous consommation temporaire liée aux conditions climatiques,
- fermeture d’un marché export, ou d’un Etat membre,
- afflux incontrôlé de produits d’importation,

De ce fait également, les raisonnements valables pour d’autres productions agricoles, largement standardisées et stockables, sont peu opérants sinon inopérants dans notre secteur de production (en particulier la concentration physique de l’offre) et ne peuvent constituer l’unique réponse d’organisation pour répondre aux marchés et faire face à la concentration de l’aval.

Ceci d’autant plus du fait de l’absence de dispositifs d’anticipation et de gestion des crises conjoncturelles.

Il faut également prendre en compte que les marchés européens des fruits et des légumes sont très concurrentiels et largement ouverts à la concurrence des productions de pays tiers (Maroc, Turquie...), avec de très nombreuses distorsions de concurrence liées à des exigences et des normes européennes sociales, sanitaires, phytosanitaires ou environnementales.

Cette situation de faiblesse est accentuée par la très grande uniformisation et banalisation des produits tels qu’ils sont proposés aux consommateurs.

De plus le commerce et la distribution des fruits et des légumes sont très concentrés (3 groupes de grossistes et 5 distributeurs en France) ce qui leur confère une capacité de pression sur les prix très importante sinon exorbitante. Signalons à ce stade que dans les autres secteurs alimentaires, la capacité de résistance des grands groupes agroalimentaires est également extrêmement réduite, ceci quelle que soit la taille du groupe et le marketing du produit.

C’est pourquoi, la politique européenne dans le secteur des fruits et des légumes frais doit :

- **Permettre l’adaptation et la modernisation des entreprises de production,**
- **Encourager l’adaptation des productions aux marchés et l’organisation des producteurs autour de véritables projets économiques d’entreprise, capable de répondre aux attentes de l’aval,**

- Permettre l'anticipation et la gestion des crises conjoncturelles,
- Veiller à limiter au maximum les distorsions de concurrence intra européenne et avec les produits des pays tiers.

► Propositions pour une réforme de l'OCM

En appui et en complément de la position du Copa/Cogeca du 15 juin 2006 :

1) Premier pilier de l'OCM : les organisations de producteurs

L'organisation des producteurs autour de projets d'entreprise mise en œuvre dans le cadre d'un programme opérationnel financé par un fonds opérationnel doit rester la pierre angulaire de l'OCM.

Cela suppose cependant des aménagements au dispositif actuel de façon à l'adapter aux réalités de terrain, notamment :

- simplification administrative,
- reconnaissance des OP par produit ou groupes de produits,
- possibilités pour le producteur d'adhérer produit par produit à des OP différentes,
- inscription des dépenses non éligibles sur une liste négative,
- adaptation des critères de reconnaissance aux particularités des ceintures vertes et circuits courts en privilégiant les organisations commerciales de réseau.

2) Deuxième pilier : l'anticipation et la gestion des crises conjoncturelles

L'anticipation et la gestion des crises conjoncturelles doivent constituer un véritable deuxième pilier de l'OCM indispensable à la pleine efficacité du premier pilier.

Ce pilier serait constitué d'un dispositif de connaissance de la production et de fonds dédiés à l'anticipation et à la gestion des crises conjoncturelles.

Le dispositif de connaissance de la production pourrait s'appuyer sur la mise en place d'une identification des producteurs de fruits et de légumes (carte professionnelle) et de déclarations de mise en production/perspectives de récolte dans le cadre d'associations professionnelles regroupant les producteurs en OP et les producteurs indépendants.

Ces fonds pourraient être cofinancés par l'OCM et être gérés au niveau de chaque Etat-membre selon des règles définies au plan communautaire.

Pour être efficace, ce deuxième pilier ne peut se concevoir que de façon collective, par produit et par bassin de production. Il doit concerner tous les producteurs qui doivent pouvoir être associés et participer à ce dispositif. Il est en effet nécessaire de regrouper le plus grand nombre de producteurs si l'on veut pouvoir anticiper et gérer les crises avec un minimum d'efficacité. Le taux actuel de producteurs regroupés en organisations de producteurs est à ce titre largement insuffisant pour la plupart des produits.

Par ailleurs, la participation des producteurs indépendants à ce dispositif peut constituer une première étape vers des démarches économiques collectives dont l'organisation de producteurs est le moyen proposé par l'OCM.

Ce dispositif devrait pouvoir bénéficier d'une **exemption à l'interdiction des ententes** en ce qui concerne la connaissance de la production et l'adaptation de l'offre à la demande ainsi que d'un **élargissement, aux producteurs hors OP, des critères de déclenchement de l'extension des règles (article 18 du règlement 2200/96).**

La proposition d'organisation de la production et de structuration de la première mise en marché en France (cf. ci-dessous) permet d'illustrer ce qu'il serait possible de faire au niveau d'un Etat membre.

3) Synergie entre l'OCM et le second pilier de la PAC

L'OCM a pour fonction principale l'organisation économique autour de projets d'entreprises. Le second pilier a lui une fonction structurelle et permet la modernisation des entreprises et leur adaptation aux enjeux de la société (environnement, sanitaire, social...).

Il est important d'organiser la synergie entre l'OCM et le second pilier. Il ne faut toutefois ni exclure d'un outil (OCM ou 2nd pilier) toute mesure de soutien prévue dans l'autre outil, ni transférer les mesures structurelles et agroenvironnementales au second pilier de la PAC.

Dans ce cadre, il est important de laisser la possibilité aux OP de choisir le dispositif le plus adapté à leur situation.

4) maîtrise des importations

Il faudrait certainement ajouter un volet « importations », pour assurer le respect des conditions de production européennes (sanitaire, phytosanitaire, environnemental et sociale) par les pays tiers exportant leurs produits en UE et s'assurer de la maîtrise des flux d'importation.

5) Promouvoir la consommation de fruits et de légumes frais.

Les enjeux de santé publique plaident en faveur d'une action volontariste de la puissance publique en faveur de la consommation des fruits et des légumes frais :

- en déclarant les fruits et les légumes frais « cause européenne » comme cela a été fait pour le lait,
- en mettant en place un fonds de promotion des fruits et des légumes frais destiné à faciliter les actions de promotion notamment interprofessionnelles et de filière.

En conclusion, l'OCM pourrait reposer sur trois outils distincts et complémentaires :

- **Fonds opérationnels**, gérés par les OP,
- **Fonds d'anticipation et de gestion des crises**, gérés par Etat membre pour l'ensemble les producteurs,
- **Fonds de promotion des fruits et légumes**, géré par projets de filière,

Complétés par un renforcement de l'adaptation structurelle des entreprises de production via le second pilier de la PAC, et par une maîtrise des importations et des distorsions de concurrence.